

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant
ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

Workguard™ 43-216

Applicable jusqu'au : [26/11/2017]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388:2003



3243

EN 407



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 12477:2001 + A1:2005, EN 388:2003, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen CE de type, en vertu du numéro de certificat 032/2015/0226 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 26/02/2015

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr[®] WorkGuard[™] 43-216

Applicable à compter du : [27/11/2017] et jusqu'à: [20/04/2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388:2016



3243B

EN 407



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 12477:2001 + A1:2005, EN 388:2016, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2017/1201 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :

Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 27/11/2017

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

Le fabricant

ANSELL HEALTHCARE EUROPE N.V.
RIVERSIDE BUSINESS PARK, BLOCK J
BOULEVARD INTERNATIONAL 55
B-1070 BRUSSELS
BELGIUM

déclare sous sa seule responsabilité que l'EPI décrit ci-après :

ActivArmr[®] 43-216

Applicable à compter du : [21/04/2018]

EPI destiné à la protection contre les risques de catégorie III

EN 388:2016



3243B

EN 407



413X4X

est en conformité avec les dispositions du règlement (UE) 2016/425 et les normes européennes harmonisées EN 12477:2001 + A1:2005, EN 388:2016, EN 407:2004, EN 420:2003 + A1:2009 et est identique à l'EPI soumis à l'examen UE de type (Module B, Annexe V du règlement), en vertu du numéro de certificat 032/2018/0091.02 émis par l'organisme notifié :

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

et doit se soumettre à la procédure établie dans l'Annexe VII (Module C2) du Règlement, sous la supervision de l'organisme notifié :



Guido Van Duren
Director - Regulatory affairs
Ansell

CENTEXBEL (0493)
TECHNOLOGIEPARK 70
B-9052 ZWIJNAARDE
BELGIUM

Lieu : Bruxelles
Date : 21/04/2019